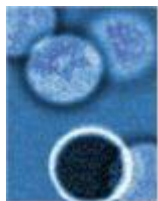


Proposition de loi pour favoriser les banques de sang de cordon



Le député UMP du territoire de Belfort, Damien Meslot, a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à favoriser le développement des banques de sang de cordon.

Les cellules souches de sang de cordon sont utilisées avec succès pour le traitement de certaines maladies du sang depuis 1988, grâce aux travaux du Pr Eliane Gluckman, de l'hôpital Saint-Louis.

Ces cellules nécessitent une moindre compatibilité que les cellules de moelle osseuse et se greffent donc mieux. Par ailleurs, des chercheurs ont réussi à les faire se différencier en tissus de foie ou de neurones, ce qui ouvre des perspectives thérapeutiques sans présenter les problèmes éthiques de la recherche sur l'embryon.

Pourtant, un rapport de 2008 de la sénatrice Marie-Thérèse Hermange note que la France a pris du retard dans la collecte du sang de cordon : les quatre banques publiques françaises disposent de quelques 7000 greffons alors qu'en Espagne, on n'en compte pas moins de 35 000.

Alors que le gouvernement a décidé de doubler le budget pour atteindre 50 000 greffons en 2015, Damien Meslot propose d'instaurer une information systématique de tous les futurs parents et que le système soit ouvert aux sociétés privées en mettant en place un modèle de banque mixte, à la fois "familial" et "solidaire". Pour Nico Foraz, chercheur et directeur du laboratoire Cryo-Save France : *"En fermant la porte au privé, la France fait preuve d'hypocrisie car les couples exportent leur greffon à l'étranger, et il est définitivement perdu pour la collectivité. Le modèle familial et solidaire permet aux parents de conserver le greffon pour leur enfant, tout en se réservant la possibilité de le donner à un malade qui en aurait besoin"*.

Cet avis est loin de faire l'unanimité. Le Pr Grégory Katz Bénichou, directeur de la chaire de bioéthique de l'Essec, estime en ce qui le concerne que *"les dons mixtes, c'est très beau sur le papier mais en pratique hélas, cela ne marche pas. On le voit bien en Espagne où les couples préfèrent exporter leur sang de cordon plutôt que de courir le risque d'avoir à le donner"*.

Certains craignent en outre que cette entreprise ne soit téléguidée par les banques commerciales. Pour Emmanuelle Prada Bordenave, directrice de l'Agence de biomédecine : *"Ces sociétés cherchent à ouvrir une brèche dans notre système de santé solidaire"*. Alors qu'elles justifient leur action par le retard de l'Etat français en matière de stockage, Emmanuelle Prada Bordenave explique que si le système solidaire français est par définition déficitaire, *"la solution n'est pas d'ouvrir une brèche dans le système solidaire, il faut au contraire lui donner les moyens d'exister. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de passer d'un budget de 700 000 euros annuels à 2,5 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 4 millions prévus dans le plan cancer"*.

Cette proposition de loi devrait être prochainement débattue à l'Assemblée, à moins qu'elle n'entre dans les discussions du réexamen des lois de bioéthique en 2010.